

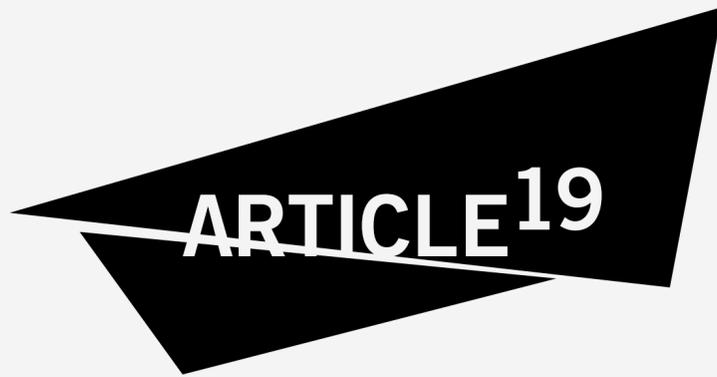
Rendre

visible

l'invisible

Guide 1.

Un guide intersectionnel sur le genre, pour suivre et documenter les attaques contre les journalistes et contre les acteurs·trices de la communication sociale



ARTICLE 19

T: +44 20 7324 2500

F: +44 20 7490 0566

E: info@article19.org

W: www.article19.org

Tw: [@article19org](https://twitter.com/article19org)

Fb: facebook.com/article19org



En partenariat avec le gouvernement du Canada



Cette publication est entièrement ou partiellement financée par le gouvernement suédois. Le gouvernement suédois ne partage pas nécessairement les opinions exprimées ici. ARTICLE 19 est seul responsable du contenu.

ARTICLE 19, 2021

Cette oeuvre est présentée sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0

Vous êtes libre de copier, distribuer et afficher cette œuvre et de créer des œuvres dérivées, à condition de :

- 1) créditer ARTICLE 19 ;
- 2) ne pas utiliser cette œuvre à des fins commerciales ;
- 3) distribuer toutes les œuvres dérivées de cette publication sous une licence identique à celle-ci.

Pour accéder au texte juridique complet de cette licence, veuillez visiter :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/legalcode>

ARTICLE 19 apprécierait de recevoir une copie de tout matériel dans lequel les informations de ce rapport sont utilisées. Ce guide été élaboré avec le soutien d'Affaires Mondiales Canada et de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement. ARTICLE 19 est le seul responsable du contenu du document.

Remerciements

Un grand merci à Amalia Toledo (consultante indépendante et militante féministe, Porto Rico) et Paz Peña (consultante indépendante et militante féministe, Chili), qui ont rédigé ces guides – en consultation avec le département de Protection d'ARTICLE 19, et avec les contributions perspicaces des expertes en genre Serene Lim (activiste féministe, Malaisie) et Jane Godia (Directrice, Région Afrique, WAN-IFRA | Women In News).

Merci également à toutes et à tous les collègues d'ARTICLE 19 qui ont pris le temps de contribuer à ces documents, en particulier aux personnes qui travaillent sur la protection des journalistes et des défenseur·seuses des droits humains dans les bureaux internationaux et régionaux d'ARTICLE 19. Sans leurs contributions, ces guides n'auraient pas pu voir le jour.

Sommaire

Remerciements	3	Définir le but	16
Sommaire	4	Budgétisation	16
Liste de figures et tableaux	5	Recherche de cas	16
À propos de ces guides	6	Planification de la recherche	17
Qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle de genre?	6	Entretiens avec les victimes/les personnes survivantes	17
Comment nous avons créé ces guides	7	L'évaluation des risques	21
Portée de ces guides	7		
Un document vivant	7		
Pourquoi l'intégration d'une approche intersectionnelle de genre est-elle importante lors de la documentation des attaques contre les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale?	8		
Qu'est-ce que le suivi et la documentation intersectionnels de genre?	11		
Cadre éthique	12		
Bien-être collectif et personnel des personnes qui suivent et documentent les attaques	13		
Phases de suivi et de documentation	15		

Liste de figures et tableaux

Figures

Figure 1	Inégalités intersectionnelles	6
Figure 2	Pourquoi une approche intersectionnelle de genre est-elle importante?	8
Figure 3	Intégration d'une approche intersectionnelle de genre	9
Figure 4	Phases de suivi et de documentation	15

Tableaux

Tableau 1	Méthodes actuelles chez ARTICLE 19 pour la recherche de cas à suivre et à documenter	17
------------------	--	-----------

À propos de ces guides

Ce document est le premier d'une série de trois guides pratiques qui fournissent des recommandations pour envisager une approche intersectionnelle de genre au moment de :

- **suivre et documenter des attaques contre des journalistes et acteurs·trices de la communication sociale** ¹. (Ce guide) ;
- **plaider pour des cas emblématiques de plaidoyer** (Guide 2) ; et
- **d'organiser une formation à la protection** (Guide 3).

Ces trois guides sont conçus de manière à pouvoir être lus ensemble ou en tant que documents séparés. Ils sont destinés à répondre à un large éventail de besoins : d'une personne débutante qui commence dans ce genre de pratique à une personne plus expérimentée qui souhaite affiner davantage ses connaissances et son expertise. Ces guides ont été écrits pour renforcer les pratiques d'ARTICLE 19, mais nous les rendons publics car nous pensons qu'ils pourraient être utiles à d'autres organisations.

Le personnel d'ARTICLE 19 doit lire ces guides conjointement, et en complémentarité avec, les deux documents ARTICLE 19 suivants, qui sont disponibles sur le Wiki interne :

1. [Guides Pour la Recherche de Cas, Incidents et Soucis](#)
2. [Projet de Guides : Utilisation de Cas Emblématiques dans des Campagnes](#)

Qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle de genre?

Ce guide commence avec le **genre** pour axe central, analysant l'oppression systémique résultant de la construction sociale de ce que signifie être "féminin" et être "masculin".

Pourtant, pour ARTICLE 19, une approche de genre est intrinsèquement une approche intersectionnelle. Le genre fait partie des divers systèmes d'oppression sociale sous l'égide de l'intersectionnalité (voir la [figure 1](#)), qui considèrent les personnes qui s'identifient comme femmes, hommes et/ou non binaires.²

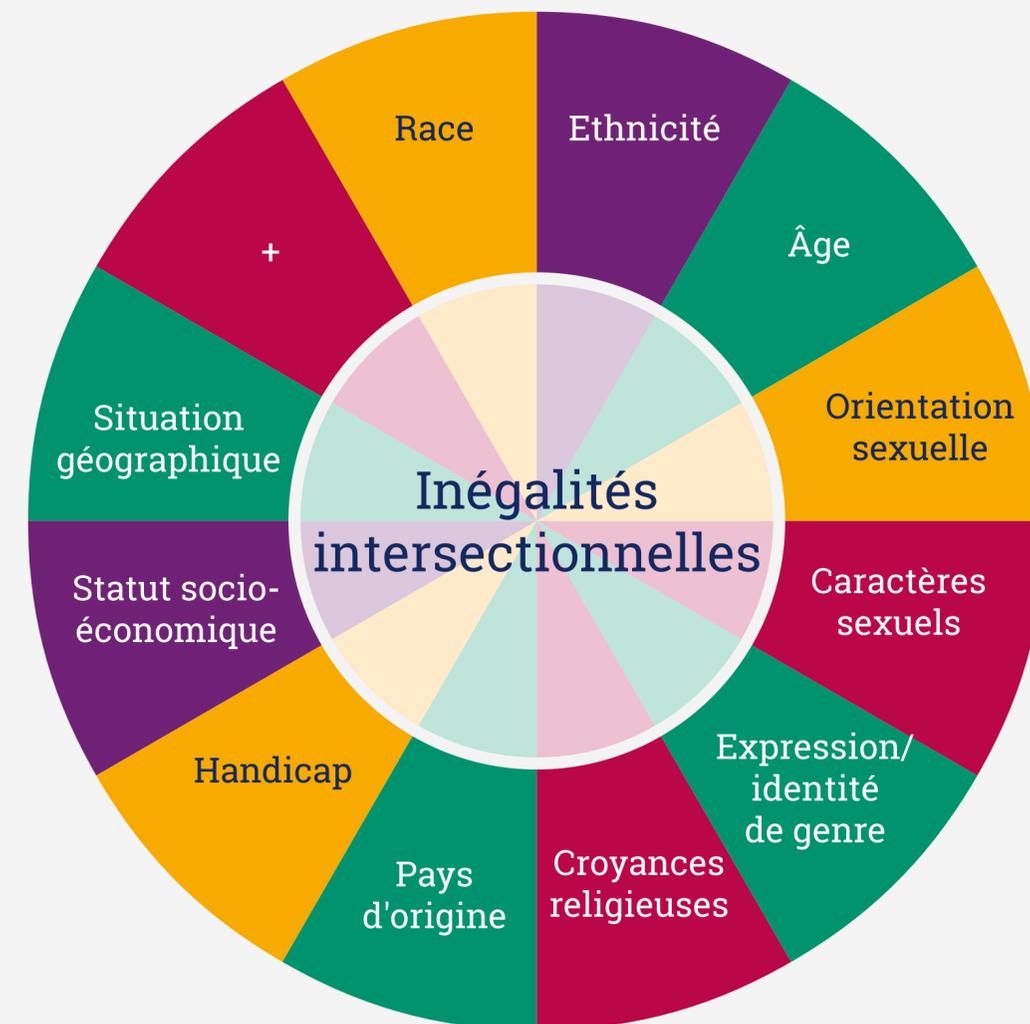


Figure 1 : Inégalités intersectionnelles

¹ ARTICLE 19 utilise une définition fonctionnelle des journalistes, selon le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies Commentaire Général 34 : "Le journalisme est une fonction partagée par une vaste catégorie d'acteurs, y compris des reporters et des analystes professionnels à temps plein, ainsi que des bloggeurs et d'autres personnes qui auto-publient leur textes sur papier, sur Internet ou ailleurs".

² ARTICLE 19 utilise "femmes" et "hommes" pour désigner toutes les personnes qui s'identifient comme telles.

Comme l'expérience et la pratique d'ARTICLE 19 l'ont montré, les individus sont également confrontés à de multiples discriminations qui se chevauchent, fondées sur la race, l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, les caractéristiques sexuelles, l'identité/expression de genre et les croyances religieuses, entre autres. Une analyse intersectionnelle doit donc être adoptée pour comprendre comment d'autres catégories sociales influencent, et donc exacerbent, les violations du droit à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale.

Pour refléter cela, ces guides feront référence à une **approche intersectionnelle de genre**. Une approche intersectionnelle de genre part du fait que les différences entre les rôles des femmes et des hommes – en termes de position relative dans la société et de répartition des ressources, des opportunités, des contraintes et du pouvoir dans un contexte donné – ne peuvent être analysées dans un espace séparé. Au lieu de cela, ces différences doivent être placées dans un cadre systémique d'inégalités intersectionnelles (voir la [figure 1](#)), chevauchant la discrimination de genre avec d'autres formes de discrimination.

Comment nous avons créé ces guides

Les autrices de ces guides ont mené une recherche qualitative, basée sur des entretiens avec le personnel d'ARTICLE 19 dans le monde entier et avec d'autres experts sur le genre, en utilisant un questionnaire semi-ouvert. Elles ont également effectué une recherche approfondie de la littérature spécialisée et de la documentation d'ARTICLE 19. Elles ont cartographié, systématisé et analysé ces informations, identifiant les pratiques, les expériences et les lacunes (ou doutes) au sein des bureaux d'ARTICLE 19 à travers le monde. Tout cela a guidé l'élaboration de ces guides.

Portée de ces guides

Ces guides portent sur la sécurité et la protection des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale, qui peuvent être assurées à travers le suivi et la documentation des attaques auxquelles les personnes sont confrontées, en renforçant leur capacité à se protéger et en sensibilisant à ce problème aux niveaux national et international. Bien que de nombreuses recommandations contenues dans ces guides puissent également s'appliquer aux défenseur·seuses des droits humains (DDH), ils ont été élaborés à partir de l'expérience et de l'expertise du personnel d'ARTICLE 19 concernant les journalistes et acteurs·trices de la communication sociale. La prudence est donc de mise avant de les appliquer automatiquement à tout cas de DDH.

Un document vivant

Ces guides et les recommandations qu'ils proposent ne prétendent pas être normatifs et ne prétendent pas répondre à tous les aspects contextuels. Nous invitons les personnes qui les utilisent à les adapter à leurs propres besoins et réalités. Ils visent à fournir des recommandations sur la manière d'intégrer une approche intersectionnelle de genre au travail existant dans une organisation ; elles ne définissent pas de méthodologies spécifiques sur la façon de documenter, de défendre ou de former les journalistes.

À ce titre, les guides peuvent être considérés comme des documents évolutifs ; ils devraient changer – et, espérons-le, s'améliorer – au fil du temps et avec l'expérience.



Pourquoi l'intégration d'une approche intersectionnelle de genre est-elle importante lors de la documentation des attaques contre les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale ?

Approfondir notre compréhension des risques auxquels sont confrontés les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale dans toute leur diversité.

Rendre visibles les agressions normalisées, notamment celles qui portent atteinte à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale, dans toute leur diversité.

Mettre en évidence comment **la liberté d'expression est liée à d'autres droits des groupes** soumis à des oppressions intersectionnelles, et défendre ces droits.

Pour éviter de renforcer les relations oppressives qui, depuis de nombreuses années, ont été reproduites – même par les organisations de la société civile.

Figure 2 : Pourquoi une approche intersectionnelle de genre est-elle importante?

Suivre et documenter les attaques contre le droit à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale est essentiel pour au moins trois raisons :

- Cela améliore notre compréhension de la situation des droits humains dans un contexte, une région, un territoire ou un pays en particulier ;
- Cela éclaire les décisions d'analyse des risques pour mieux protéger et accompagner les victimes/les personnes survivantes ; et
- Cela est essentiel pour un plaidoyer fondé sur des preuves.

Après tout, le suivi et la documentation sont des instruments de protection de la liberté d'expression. Cependant, les attaques contre ce droit sont souvent liées à d'autres systèmes de discrimination et d'oppression, qui sont invisibles et minimisés. Ces systèmes – qui peuvent être institutionnels, sociétaux ou politiques – découlent d'inégalités intersectionnelles (voir la [figure 1](#)) qui affectent des individus ou des groupes.

Pour les besoins de ce guide, **intégrer une approche intersectionnelle de genre** signifie identifier comment ces systèmes de discrimination et d'inégalité se recoupent dans la question plus large de la sécurité des journalistes – en particulier les femmes journalistes – lorsque des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale sont attaqué·e·s pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'information. Cette approche offre les avantages suivants :

- Elle offre un prisme à travers lequel on peut voir comment différentes formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [figure 1](#)) ont un impact sur la liberté d'expression des journalistes ;
- Elle aide à identifier les barrières structurelles et les pratiques discriminatoires qui entravent l'exercice de la liberté d'expression par certains groupes et individus ;
- Elle rend visibles des abus qui, parce qu'ils passent inaperçus ou ne sont pas priorisés, finissent par créer un risque ou un impact potentiel plus ou moins grand pour les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale dans un certain contexte, en fonction des oppressions intersectionnelles que la personne subit ;
- Elle nous permet d'employer un [cadre éthique](#) lors de la collecte d'informations en fournissant un environnement sûr, sensible et de confiance pour l'enregistrement des expériences ;
- Elle contribue à promouvoir des approches de protection, de recours et de réparation adaptées aux besoins et aux réalités spécifiques de la victime/personne survivante, réduisant ainsi le risque de causer d'autres dommages ;
- Elle évite ou minimise la dynamique de pouvoir potentiellement inégale entre la personne qui "documente" et la personne qui est "documentée" ; et
- Elle considère les victimes/personnes survivantes comme des sujets ayant le contrôle de leur propre vie.

[Retour au sommaire](#)

[< Précédent](#) [Suivant >](#)

Défendre et promouvoir le droit à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale, dans toute leur diversité, afin qu'ils puissent l'exercer librement sans ingérences – y compris celles fondées sur la discrimination et les normes de genre – est un engagement fondamental d'ARTICLE 19.

Pour y parvenir, il est essentiel d'intégrer une approche intersectionnelle de genre dans trois domaines :

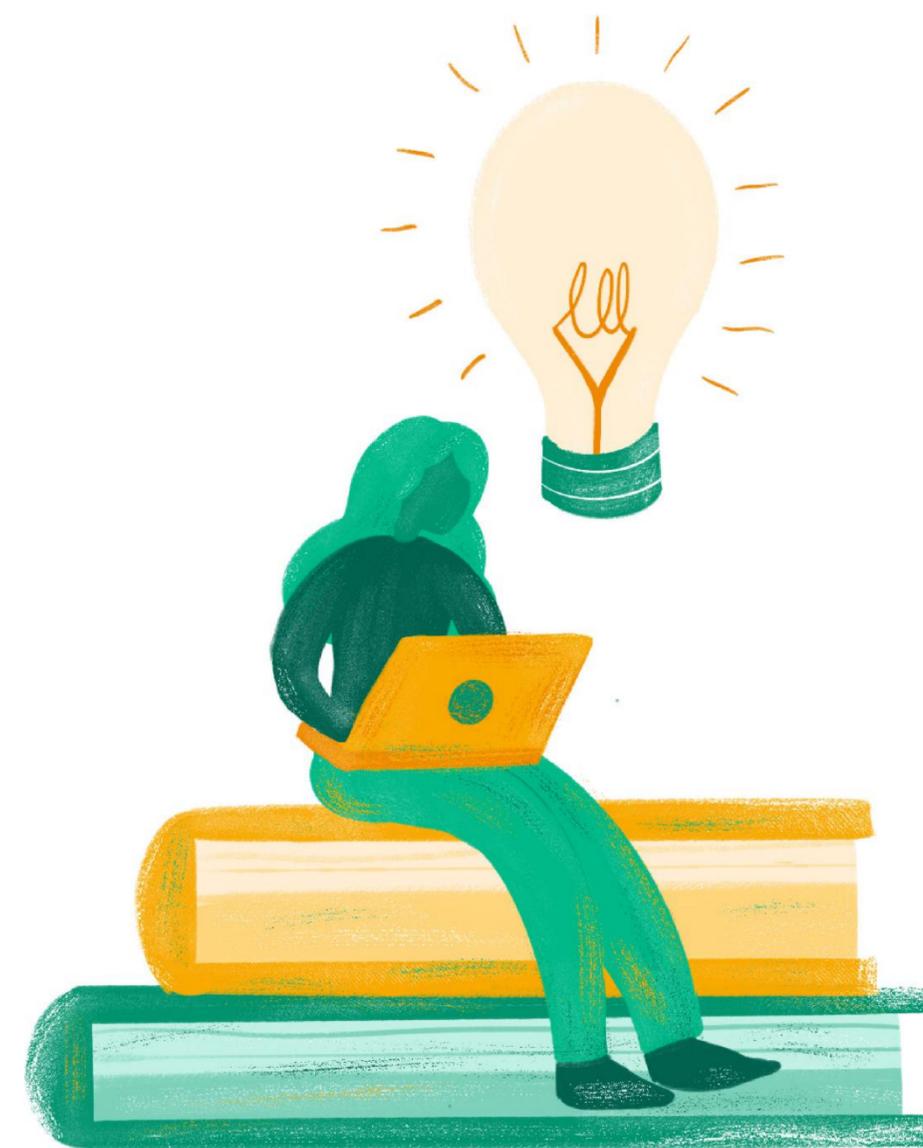


Figure 3 : Intégration d'une approche intersectionnelle de genre



L'application d'une perspective de genre demande du temps et des ressources. Nos trois directives compilent les expériences et les bonnes pratiques d'ARTICLE 19 dans le monde entier, ce qui peut être utile pour que ce temps et ces ressources ne soient pas sollicités en vain.

L'intégration d'une analyse intersectionnelle de genre comporte des défis. L'un des plus importants est peut-être qu'il s'agit d'un processus continu de réflexion et de déconstruction de privilèges et de préjugés. Il y aura beaucoup d'essais et d'erreurs en cours de route ; faire des erreurs fait partie du processus, et nous devons les accepter et en tirer des leçons. Mais la persistance et le désir de transformer – plutôt que de reproduire – des structures de pouvoir inégales et des systèmes omniprésents de discrimination et d'oppression, doivent toujours être l'objectif. N'oubliez pas de toujours respecter la confiance et la vie privée des personnes qui ont partagé leurs histoires.



Qu'est-ce que le suivi et la documentation intersectionnels de genre?

Les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale sont confrontés à des défis différents, selon leur situation. En outre, l'inégalité de genre est liée à d'autres formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)) et d'autres situations qui posent des défis différents et uniques. Le suivi et la documentation intersectionnels de genre démêlent ces forces structurelles, qui façonnent l'expérience de ces personnes et les facteurs de risque auxquels elles sont confrontées.

Le suivi et la documentation intersectionnels de genre doivent avoir comme but de :

- Comprendre le contexte et l'environnement dans lesquels les journalistes ou les acteurs·trices de la communication sociale (en particulier les femmes, dans toute leur diversité) exercent leur travail – et, plus particulièrement, d'essayer d'élucider les systèmes de discrimination et d'oppression sous-jacents à une attaque ;
- Comprendre si l'attaque est spécifique au contexte (par exemple, aucune garantie pour l'exercice du journalisme ; potentiels auteurs d'attaques impliqués) ou s'il existe des structures/préjugés juridiques et sociétaux (par exemple, patriarcat, racisme, LGBTQI+phobie,³ capacitisme, âgisme, etc.) qui empêchent les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale soumis à des oppressions intersectionnelles de participer à la vie publique, voire d'exercer leur métier ;
- Faire remonter à la surface et remettre en cause des attaques souvent subtiles – mais systémiques, naturalisées et institutionnalisées – et ainsi travailler concrètement pour réaliser un changement social, où les droits humains des personnes dans toute leur diversité sont respectés et promus ;
- Souligner pourquoi les femmes journalistes et les actrices de la communication sont plus vulnérables à certaines attaques, et comment les impacts de ces attaques changent lorsque d'autres oppressions intersectionnelles sont également présentes, en identifiant des schémas d'attaques qui pourraient autrement être invisibles ; et
- Identifier les lacunes dans les connaissances et le manque de sensibilisation des victimes/personnes survivantes en termes d'éducation aux médias, d'éducation numérique, d'éducation juridique, etc.

³ Lorsque nous faisons référence aux personnes LGBTQI+ dans ces guides, nous faisons référence aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer et intersexes.

Cadre éthique



Bon nombre des violations subies par des femmes journalistes ont lieu dans des espaces semi-privés (par exemple, les salles de rédaction), et sont perpétrées par des acteurs non étatiques (par exemple, des collègues, des sources, des publics). Elles sont déclenchées par le type de journalisme exercé par ces femmes (par exemple, journalisme féministe ou journalisme sur les questions de genre) et sont souvent genrées ou bien de nature sexuelle.

Entreprendre une documentation intersectionnelle de genre des attaques contre les journalistes et contre les acteurs·trices de la communication sociale est un domaine extrêmement sensible. Entre de mauvaises mains, les informations collectées peuvent représenter un risque pour la victime/personne survivante, l'organisation et son personnel, ou tout processus provenant de la documentation. Elle doit donc être réalisée avec le plus grand soin. Obtenir les détails de l'incident et porter une attention particulière au contexte dans lequel il a été commis est fondamental afin de créer un dossier précis et un outil utile pour le plaidoyer. Il est tout aussi important, lors de la conduite de ce processus, de respecter et d'autonomiser les personnes impliquées et d'assurer leur sécurité.

La première chose requise dans un processus de suivi et de documentation intersectionnel de genre est de reconnaître que les femmes, en particulier dans les situations de vulnérabilité, sont immergées dans une culture du silence qui décourage ou sanctionne le signalement des abus et des attaques. Cependant, signaler de tels incidents peut également être un processus d'autonomisation – un acte de guérison politique, sociale et culturelle – dans lequel des voix peuvent émerger du silence.

Ce processus nécessite de travailler dans le cadre d'une éthique d'attention, de responsabilité et d'imputabilité, tout en gardant à l'esprit le principe "ne pas nuire". Cela nécessite de prendre en compte les éléments suivants :

- La relation entre les personnes qui "documentent" et les personnes qui sont "documentées" doit toujours être une relation de respect mutuel.

- Les besoins et les intérêts des victimes/personnes survivantes doivent toujours être prioritaires. Ces besoins peuvent varier selon le contexte, et peuvent aller de la communication dans une langue particulière, à la garde d'enfants, en passant par le temps de discuter avec l'organisation, etc.
- Le processus doit se concentrer sur le bien-être, la capacité d'agir, l'autonomisation, l'autodétermination et la dignité de la victime/personne survivante. La logique extractive – dans laquelle la victime/personne survivante n'est utilisée qu'aux fins de l'organisation – doit être évitée.
- Les personnes qui ont subi des violences devraient avoir la possibilité de se nommer victimes, survivantes/survivants ou toute autre étiquette qui leur convient le mieux. Ceci est important lorsque vous nommez la personne dans les communications internes et publiques.
- Les objectifs de la documentation doivent être clairs pour la victime/personne survivante et toute autre personne interrogée dans le cadre de l'incident.
- L'identité et les circonstances de la victime/personne survivante et les sources de vérification doivent toujours être respectées et protégées.
- La sécurité des informations collectées doit être garantie lors de leur stockage et de leur transmission.
- Le processus de documentation nécessite le plein consentement des personnes interrogées (par exemple, la victime/personne survivante, les sources de vérification, etc.), et un formulaire de consentement doit être utilisé pour documenter cela.
- La victime/personne survivante doit être protagoniste de l'ensemble du processus, y compris de toute prise de décision ; la personne qui "documente" est responsable de la soutenir pour que cela se produise.
- Le bien-être des personnes qui "documentent" doit être pris en compte et respecté.

Bien-être collectif et personnel des personnes qui suivent et documentent les attaques

Lors du suivi et de la documentation, on peut être exposé à des situations de forte charge émotionnelle, faire face à des risques de sécurité et à des charges de travail considérables, ainsi que d'autres contraintes. Le stress accumulé et les dangers de ce type de travail peuvent entraîner une série de problèmes psychosociaux (par exemple, l'épuisement professionnel) et liés au travail (par exemple, une efficacité moindre). Étant donné que le bien-être de toutes les personnes impliquées dans le suivi et la documentation fait partie d'un cadre éthique intersectionnel de genre, prendre soin de soi et du collectif parmi le personnel doit être primordial.

D'un point de vue organisationnel, une organisation devrait envisager d'aider le personnel à gérer et à prévenir les impacts psychosociaux de ce travail – qu'il s'agisse d'épuisement professionnel ou de traumatisme indirect – afin de respecter son devoir de prendre soin de son personnel. À ce titre, les organisations devraient élaborer des politiques institutionnelles claires, écrites et complètes sur la santé émotionnelle et mentale du personnel.

Les organisations et leur personnel devraient envisager les stratégies de bien-être collectif et personnel suivantes :

- Mettre à disposition et encourager le personnel à recourir à des ressources et des mécanismes de bien-être collectif et personnel.
- S'engager et maintenir un engagement à pratiquer régulièrement des techniques de gestion du stress et de l'anxiété, telles que :
 - Veiller à ce que le personnel ne soit pas surchargé de travail et sous-payé, ce qui crée une source structurelle de stress et d'inattention ;
 - Créer des moments de pause dans la journée pour détendre et calmer le cerveau (par exemple, exercices de respiration, méditation, yoga) ;

- Trouver des espaces pour des activités énergétiques, qui donnent à l'esprit quelque chose d'autre sur lequel se concentrer (par exemple, les sports de groupe, aller à la salle de gym) ;
 - Institutionnaliser les séances de débriefing, au cours desquelles le personnel est encouragé à parler à ses collègues des aspects émotionnellement difficiles du travail de documentation, en tant que pratique régulière ;
 - Envisager de nommer une personne de contact au sein de l'équipe qui peut être disponible pour parler – même s'il ne s'agit pas d'un professionnel – afin que les autres sachent qu'il y a quelqu'un vers qui se tourner ; et
 - Mettre à disposition un soutien psychosocial spécialisé.
- Développer une prise de conscience sur la manière de réagir au stress en organisant régulièrement des formations à la gestion du stress qui enseignent les stratégies d'adaptation, aident à identifier les situations déclenchantes et informent le personnel sur les mécanismes de soutien au sein de l'organisation.
 - Adopter des politiques qui reconnaissent :
 - Le droit de se déconnecter (ne pas recevoir ou répondre à des messages ou courriers à certains moments) ;
 - L'obligation de prendre des pauses obligatoires immédiatement après la documentation d'un cas grave, accompagnée d'une redistribution de la charge de travail de la personne en congé (dans la mesure du possible), afin de contribuer à atténuer l'accumulation de travail pour les personnes qui ont besoin de décompresser du fardeau émotionnel que le travail de documentation déclenche ; et
 - Le droit de prendre un congé sabbatique.



Phases de suivi et de documentation

Cette section guide le lecteur/la lectrice à travers les différentes phases de suivi et de documentation des attaques contre des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale en utilisant une approche de genre intersectionnelle.

Basé sur l'expérience de suivi et de documentation d'ARTICLE 19, des bonnes pratiques et des réflexions sur une approche intersectionnelle du genre, [figure 4](#). Ci-dessous sont présentées quelques étapes et recommandations qui peuvent être adaptées à la réalité de chaque contexte.

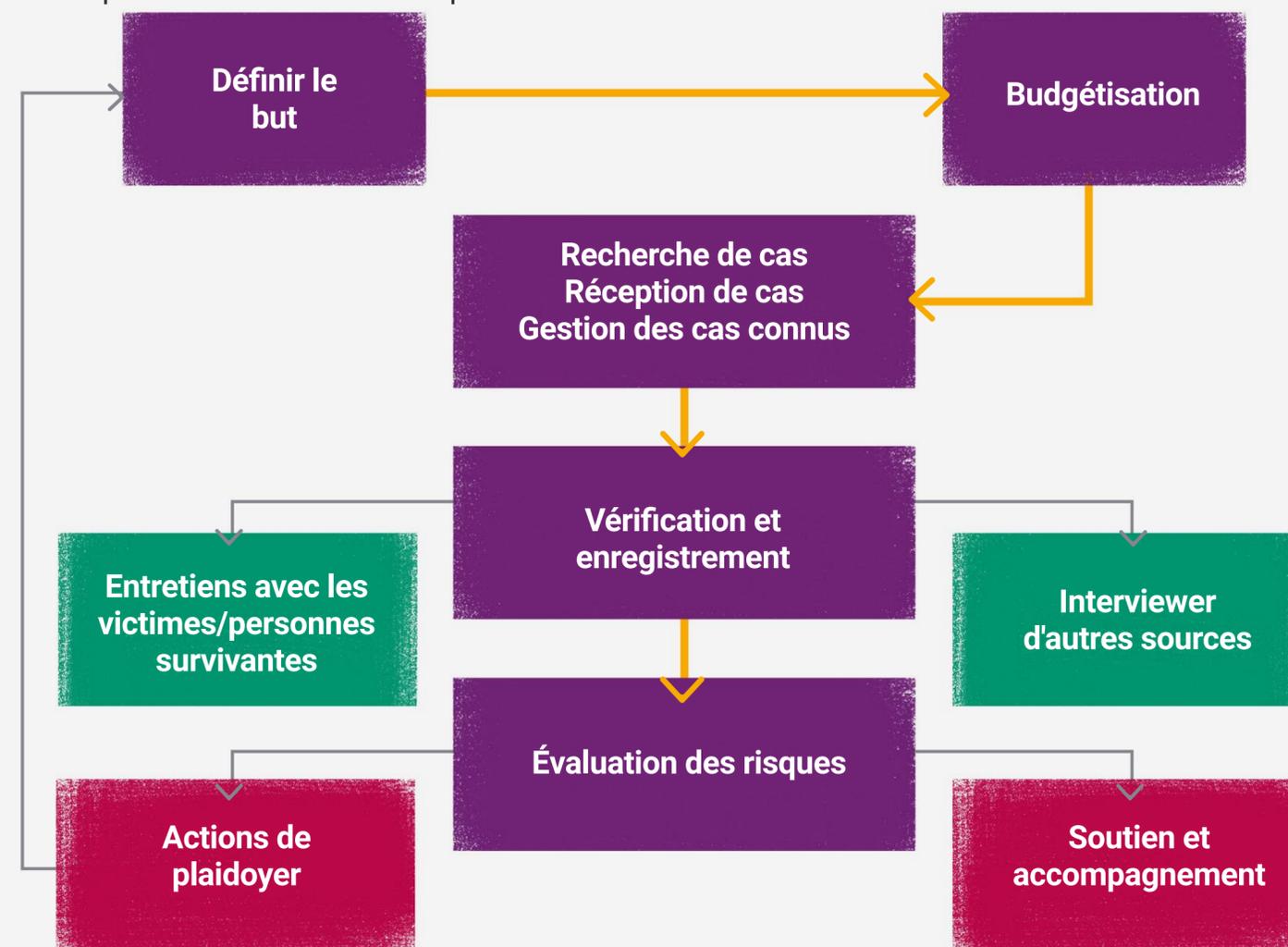


Figure 4 : Phases de suivi et de documentation

Définir le but

Il est essentiel de définir l'objectif du suivi et de la documentation. L'évaluation de l'objectif au fil du temps peut également permettre des changements, en fonction de l'évolution des circonstances et du contexte de l'incident.

L'objectif doit être convenu et clair pour toutes les personnes impliquées, que l'information soit documentée pour suivre les violations du droit à la liberté d'expression, établir la meilleure stratégie de soutien ou de plaidoyer, ou gérer les attentes des individus dont les expériences sont documentées.

Être clair sur l'objectif peut également aider à identifier le type d'informations qui doivent être recueillies, en réduisant les risques de sécurité de l'information et en évitant les demandes excessives de documentation. À cette fin, il est également nécessaire d'élaborer des politiques de confidentialité et de protection des données et de mettre en œuvre des mesures de sécurité des informations (par exemple, cryptage, copies de sauvegarde cryptées). Après l'analyse des données, il est essentiel de supprimer toute information non pertinente au dossier.

Procédures de protection des données

- Toutes les informations recueillies doivent être stockées en toute sécurité.
- Toutes les données personnelles collectées dans le cadre de la recherche (y compris les noms et coordonnées des témoins/sources) doivent être conformes aux réglementations nationales en matière de protection des données dans le pays concerné et au règlement général de l'Union européenne sur la protection des données dans le cas des membres de l'UE.
- Le formulaire de consentement de la personne interrogée doit également demander la permission de stocker les données.
- Les données doivent être conservées et utilisées uniquement aux fins expliquées aux participants.

Budgétisation

Lors du suivi et de la documentation, les organisations sont responsables de ce qui se passe ensuite ; le processus ne peut pas simplement rassembler les informations et ensuite oublier les besoins et les expériences des individus. Cette pratique extractive doit être remise en cause.

Étant donné que de nombreux mécanismes doivent être activés pour que ce processus prenne en compte le genre et d'autres formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)) le suivi et la documentation demandent du temps et des ressources.

Bien que le processus puisse être mis en œuvre par étapes, il est important de considérer le budget dès le départ. Il est également nécessaire d'avoir un réseau de personnes professionnelles et d'organisations de confiance qui puissent aider en cas d'urgence, ou vers lesquelles le personnel puisse orienter la personne, si nécessaire.

Recherche de cas

La recherche de cas d'attaques contre des individus et des groupes en situation de vulnérabilité n'est pas toujours facile. Les mêmes conditions qui ont déclenché l'attaque font que les agressions sont normalisées ; les victimes/personnes survivantes ont peur de raconter leur histoire, par peur des conséquences personnelles et professionnelles ; les attaques ne sont parfois pas nombreuses, en raison de systèmes omniprésents de discrimination et d'oppression qui empêchent les rédactions d'envoyer ces personnes couvrir certains reportages.

Pour cette raison, il est crucial d'être attentif à ce qui se passe (ou à ce qui peut arriver) et de réfléchir de manière stratégique à la manière de rechercher des cas. Le [Tableau 1](#) montre les différentes méthodes qu'ARTICLE 19 utilise actuellement pour rechercher des cas à suivre et à documenter.

Veille médiatique	Veille médiatique de celles et ceux qui rapportent habituellement ces agressions. Nous recommandons de créer une base de données des médias (y compris les blogs et les sites des groupes de la société civile) et de les suivre.
Source tierce	Une personne qui est au courant d'un cas déclenche l'alarme
Bouche à oreille	Les membres de l'équipe entendent parler de cas via des événements sociaux, des réunions ou des relations et des contacts avec des groupes partageant les mêmes idées.
Contacteur la victime	Généralement, les victimes/personnes survivantes contactent ARTICLE 19 parce qu'elles connaissent son travail ou parce qu'un tiers les adressent à ARTICLE 19. Nous vous recommandons d'avoir des formes de communication multiples et sécurisées.
Recherche proactive	Organisation d'ateliers et d'autres activités pour les journalistes. L'organisation de telles activités sur le terrain avec des participant·e·s aux profils intersectionnels spécifiques peut être vitale pour identifier les cas qui passent inaperçus ou qui sont historiquement sous-évalués. Voir Guide 3 dans cette série pour plus de détails.

Tableau 1: Méthodes actuelles d'ARTICLE 19 pour rechercher des cas à suivre et à documenter

Planification de la recherche

Avant de commencer la collecte d'informations sur un cas/incident sélectionné (ou un schéma d'incidents), il est essentiel de planifier la recherche. Réfléchissez aux informations dont vous avez besoin pour confirmer les détails du cas/incident: **Qui a fait quoi, à qui, quand, où, comment et pourquoi?**

Les types d'informations peuvent inclure:

- **Témoignage:** Les témoignages de personnes ayant une expérience directe de l'incident/cas. Ces informations sont recueillies au moyen d'entretiens (discutés en détail ci-dessous) ou de témoignages écrits.
- **Informations documentaires:** Documents écrits et audiovisuels collectés auprès de

[Retour au sommaire](#)

victimes/personnes survivantes, de témoins, d'avocat·e·s, de médecins, de fonctionnaires, d'Internet, etc.

- **Détails/preuves physiques:** Marques sur les personnes, les bâtiments ou les paysages, qui peuvent être documentées par le biais de visites de sites, de photos, de vidéos ou de notes, si cela peut être fait en toute sécurité.
- **Observation directe:** Observation en personne d'événements tels que des affaires judiciaires ou des manifestations.
- **Informations d'arrière-plan:** Bien qu'il ne s'agisse pas d'une preuve qu'une violation s'est produite, ces informations peuvent fournir un contexte utile et peuvent être collectées auprès de partenaires, d'ONGs, de journalistes, d'expert·e·s et de rapports fiables.

Il est probable que les **entretiens** soient une méthode clé pour collecter des informations, c'est pourquoi nous les examinerons plus en détail ensuite.

Entretiens avec les victimes/personnes survivantes

Contacteur les victimes/personnes survivantes

Lorsque vous contactez des victimes/personnes survivantes, dites-leur respectueusement qui vous êtes, ce que fait l'organisation, les raisons pour lesquelles vous les contactez et que les informations resteront confidentielles. C'est un excellent moment pour commencer à gérer les attentes des individus vis-à-vis du processus de documentation: essayez d'expliquer la portée de ce qui pourra –et ne pourra pas– être fourni en termes de soutien.

Sélection de l'enquêteur (la personne qui va "documenter")

Déterminez qui interrogera la victime/personne survivante. Par exemple, il peut être stratégique qu'une personne responsable de haut niveau, par exemple de la direction exécutive, soit celle qui



Les victimes/ personnes survivantes doivent se sentir en contrôle de l'entretien et décider quoi et combien partager.

mène l'enquête. Il est recommandé de vérifier auprès de la victime/personne survivante si elle ou il a une préférence quant à la personne en charge de l'enquête. Notez que, lorsque la victime/personne survivante est une femme ou a subi des violences sexuelles, elle préférera probablement discuter du cas avec une femme. Le type d'agression à documenter (par exemple, la violence sexuelle) peut également être déterminant dans le choix du genre de l'enquêteur. Quel que soit l'enquêteur, assurez-vous que la personne se sente à l'aise pour traiter le cas et, de préférence, qu'elle ait de l'expérience dans la documentation d'agressions.

Entretien

Il y a deux étapes générales pour collecter des données et vérifier les informations une fois que les cas à documenter ont été identifiés: interroger les victimes/personnes survivantes et interroger d'autres sources.

Entretiens avec les victimes/personnes survivantes

Dans la mesure du possible, trouvez un endroit sûr et confortable pour interroger les victimes/personnes survivantes. Si possible, menez l'entretien en personne, ce qui créera un climat de confiance et offrira une meilleure chance d'identifier les besoins de la personne interrogée. Tenez compte des frais de transport pour des groupes ou des individus spécifiques et envisagez de rembourser ces frais si cela est jugé nécessaire. Si l'entretien ne peut pas être mené en personne, assurez-vous de convenir d'un canal de communication sécurisé. Faites attention à tout signe de détresse dans la voix de la personne interrogée.

Au début de l'entretien, assurez-vous que les personnes interrogées se sentent à l'aise. Cela signifie expliquer la confidentialité, les utilisations prévues des informations et la manière dont elles seront protégées. Vous devez obtenir un consentement éclairé pour participer à chaque entretien et avant de publier des informations sur le cas. Le consentement éclairé, c'est lorsqu'une personne accepte de participer à un entretien et accepte que les informations qu'elle partage soient utilisées dans des rapports, des campagnes ou des plaidoyers, en ayant la compréhension totale de ce que cela signifie et des implications possibles.

Éclaircissez le type de questions qui seront posées pour comprendre l'incident et le contexte dans lequel il s'est produit. De plus, expliquez que certaines questions seront posées pour identifier les composantes de genre intersectionnelles qui doivent être prises en compte pour l'analyse du cas et l'évaluation des risques:

Recommandations pour les questions intersectionnelles de genre à poser lors des entretiens avec les victimes/personnes survivantes

Le but de ces questions est de recueillir les informations de base nécessaires sur le cas. En général, les questions doivent être divisées en trois groupes:

Contexte de l'agression

En plus des questions pour comprendre l'agression (quoi, qui, quand, où, pourquoi et comment), posez des questions qui aident à comprendre le contexte dans lequel elle s'est produite. Y a-t-il des aspects intersectionnels de genre qui pourraient avoir influencé l'agression? Si l'attaque n'est pas motivée par le genre et d'autres caractéristiques de l'individu, y a-t-il des inégalités intersectionnelles qui ont un impact sur la situation de l'individu?

Contexte de la victime/personne survivante

Cet ensemble de questions est fondamental pour établir les inégalités intersectionnelles qui ont pu avoir un impact sur l'agression. Pour ce faire, définissez d'abord les formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)) dans le contexte culturel afin de préparer le questionnaire. Deuxièmement, gardez à l'esprit que répondre à des questions personnelles directes peut être inconfortable; préparez plutôt des questions indirectes. Par exemple, les questions sur le type de contrat que la personne a avec les médias (par exemple, employé, pigiste, contrat occasionnel ou sans contrat), ou le lieu de résidence de la personne, peuvent révéler son profil socio-économique.

Effets de l'agression

Ces questions cherchent à documenter le type d'effets de l'agression sur la victime/ personne survivante et son entourage. Ces effets peuvent être de différents types: santé physique, santé mentale, économique, etc. Sachez que la santé mentale est encore taboue dans certaines cultures, il peut donc être préférable de sonder quelle est la situation.

Ne forcez jamais quelqu'un à parler de quelque chose dont il ne veut pas discuter, soyez empathique et patient ou patiente, et assurez-vous que la personne interrogée se sente autorisée à arrêter à tout moment.



Toutes les attaques contre les femmes journalistes n'ont pas une composante de genre simplement parce qu'elles arrivent à une femme. Les impacts des attaques sont susceptibles d'être différents, mais l'épisode lui-même n'est pas nécessairement motivé par le genre.

Dans ce contexte, il faut distinguer entre une agression contre une journaliste dérivée de son activité professionnelle dans laquelle les caractéristiques de l'agression sont genrées (par exemple menaces de viol si elle continue à couvrir un sujet) des agressions contre une journaliste qui appartient à un groupe de population sur lequel l'attention est attirée (par exemple les problèmes structurels d'accès à la justice pour les journalistes racisé·e·s).

Interviewer d'autres sources

Vérifiez les histoires en rassemblant d'autres informations qui les corroboreront. Recherchez deux sources ou plus qui connaissent le cas. Ces sources peuvent inclure:

- Des parents ou une personne proche de la personne dont l'expérience est documentée. Contactez d'abord ces personnes si la connexion avec la victime/personne survivante est impossible.
- D'autres journalistes, communicateurs·trices, associations locales, organisations de défense des droits humains ou syndicats qui connaissent le travail de l'individu, connaissent le dossier et travaillent dans la région.
- Des autorités chargées du suivi de l'affaire.

N'oubliez pas d'évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources. Analysez si la personne a des motifs pour fournir ces informations ou exagérer les faits, ou s'attend à bénéficier des données, et ainsi de suite. Il est également essentiel d'examiner et de comprendre les préjugés inconscients/conscients envers ou contre les victimes/personnes survivantes, et l'alignement de la source avec les droits humains. Ceci est particulièrement important dans les cas d'agressions intersectionnelles fondées sur le genre. Il est crucial d'expliquer et de comprendre pourquoi ce processus de vérification est important à des fins de documentation.

Prenez des mesures actives pour éviter les biais:

- Recueillez des informations à partir d'autant de sources que possible et de différents types de sources.
- Évitez que toutes les sources soient du même groupe/partagent le même point de vue.
- Recherchez des sources qui pourraient avoir un point de vue différent.
- Soyez conscient des idées préconçues ou des préjugés sur ce qui s'est passé et sur certains groupes.



En raison de l'hostilité généralisée contre les femmes, vous risquez de tomber sur un·e témoin blâmant la victime pour sa manière de s'habiller, son absence de la maison, etc

Principes de non-revictimisation

La revictimisation est toute action, omission ou comportement qui fait revivre aux individus un traumatisme ou des expériences négatives, qui nuit à l'état physique, mental ou psychologique de la victime/personne survivante, et en fait à nouveau une victime. Malgré l'impatience d'obtenir des détails à partir des témoignages, il est vital de fixer des limites et de promouvoir des conditions qui préviennent et atténuent ce risque. **N'oubliez pas que le bien-être et la dignité des individus l'emportent sur la nécessité de collecter des données.**

- Discutez du questionnaire avec l'équipe de protection avant d'interroger la victime/personne survivante pour identifier tout problème nécessitant une approche différente ou une attention particulière. Lorsque vous enquêtez sur des violences fondées sur le genre, consultez des collègues expérimenté·e·s.
- Considérez, pour chaque question, l'impact potentiel sur la personne interrogée et si l'information est essentielle. Pour les cas sensibles, envisagez d'expliquer à la personne interrogée la raison et le but de la question.
- Rassemblez autant d'informations que possible à l'avance. Lors du premier entretien avec les victimes/personnes survivantes, partagez ces informations et demandez-leur seulement d'ajouter quelque chose qui manque.
- Menez l'entretien avec respect et empathie, en particulier lorsque vous demandez des détails sur des cas de violence basée sur le genre. Assurez-vous que les personnes interrogées comprennent: qu'elles peuvent arrêter le dialogue à tout moment et refuser de répondre à n'importe quelle question, qu'il n'y a aucune conséquence si elles ne répondent pas à une question ou

choisissent de retirer leur consentement à tout moment, et qu'elles contrôlent l'entretien et peuvent demander une pause à tout moment. Assurez-vous d'informer les personnes que l'entretien sera mené en toute confidentialité.

- Évitez de demander aux victimes/personnes survivantes de raconter de nouveau leur histoire après la première séance. Avec le consentement de la personne, envisagez d'envoyer la documentation (ou une sélection de celle-ci) aux autorités pour éviter qu'elles n'aient à raconter de nouveau leur histoire.
- Veillez à ce qu'une équipe restreinte soit en contact avec la victime/personne survivante et, dans la mesure du possible, veillez à ce que la ou les personnes de contact restent les mêmes. Comme mentionné plus haut, lorsque la victime/survivante est une femme ou a subi des violences sexuelles, elle préférera probablement discuter du cas avec une femme. N'invitez d'autres personnes à une session avec la victime/personne survivante que lorsque cela est nécessaire et avec son consentement.
- Demandez à la personne interrogée si elle souhaite être désignée ou identifiée par le terme "victime" ou le terme "survivant·e". Respectez leurs souhaits dans les communications internes et publiques concernant l'affaire. Expliquez que l'utilisation du terme "victime" peut être nécessaire lorsque des actions en justice sont engagées.
- Gardez à l'esprit les différences culturelles – telles que les différents rôles et statuts de genre, les attitudes inappropriées, etc. – lors de l'entretien. De plus, préparez l'entretien pour que la personne se sente à l'aise. La personne qui enquête doit s'assurer : qu'il y a suffisamment de temps pour l'entretien, ainsi que de l'eau à disposition, pas ou peu de distractions, et doit également pouvoir être présente et prête pour une écoute active.

Après l'entretien

Si un cas est mis en évidence publiquement, un contact fréquent avec la personne pendant toute la durée de la campagne est fondamental – pour l'informer de tout progrès, vérifier tout changement dans son cas ou sa situation et vérifier si elle continue à donner son consentement. La personne doit comprendre qu'elle peut retirer son consentement et communiquer avec l'organisation à tout moment si elle a des inquiétudes. Les coordonnées d'un·e membre du personnel concerné doivent être fournies, ainsi qu'une adresse de contact en cas de changement de personnel.

Vérification des cas d'agression

Une étape fondamentale du suivi et de la documentation consiste à vérifier les cas d'agression. Il est impératif de partir du principe de bonne foi; c'est-à-dire croire et respecter les personnes dont l'expérience est documentée. Il est également nécessaire de vérifier d'autres données pour corroborer les faits. Ce processus doit être défini en interne et doit inclure les éléments suivants:

- Ne faites pas de suppositions.
- Comparez toutes les informations recueillies avec une variété suffisante de sources non connectées.
- Recherchez les lacunes ou les contradictions dans les détails.
- Évaluez la crédibilité et l'authenticité de toutes les sources mentionnées.
- Veillez à ce qu'il y ait un équilibre de genre parmi les sources.

Il est également utile d'expliquer ce processus de vérification dès le départ, afin que les victimes/personnes survivantes n'aient pas l'impression qu'on se méfie d'elles après avoir fourni des informations.

L'évaluation des risques

Une évaluation des risques doit être menée (voir [Guide 2](#) pour plus d'informations), ce qui signifie qu'il doit y avoir une discussion stratégique sur les risques pour les personnes dont les expériences sont documentées, ainsi que sur les risques pour l'organisation et son personnel. Il est essentiel de réévaluer la situation de la personne à différentes étapes et de communiquer étroitement avec elle.

Nous recommandons de considérer l'effet que le profil de la personne – y compris les inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)) qui l'affectent – peut avoir sur sa sécurité. De plus, réfléchissez non seulement à la façon dont elles se voient elles-mêmes, mais aussi à la façon dont les autres les perçoivent.

Une fois l'évaluation des risques réalisée, l'organisation peut définir deux processus:

Actions de plaidoyer

Tout plan de plaidoyer, quels que soient les objectifs et le budget disponible, nécessite une évaluation des risques. Qu'il s'agisse simplement de documenter l'incident et de conserver une trace de l'attaque ou de planifier des actions publiques (par exemple, faire appel aux autorités locales; dénoncer l'affaire via les médias et les campagnes sur les réseaux sociaux; activer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux des droits humains), évaluer l'impact sur la sécurité des personnes, de l'organisation et du personnel de l'organisation.

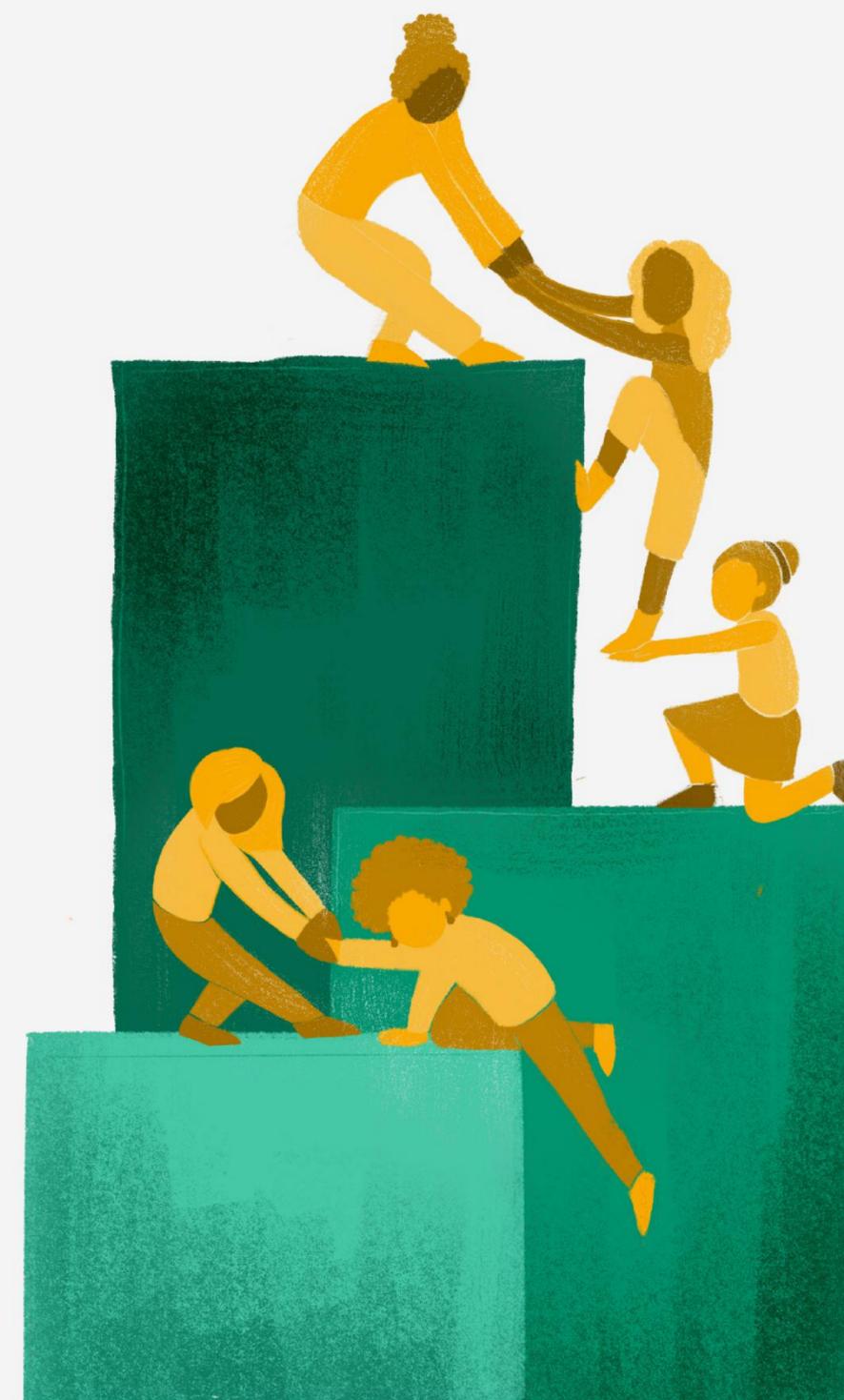
N'oubliez pas que le consentement de la victime/personne survivante est requis pour toute action de plaidoyer. N'oubliez pas de gérer les attentes de chaque personne. En outre, lorsqu'il s'agit de victimes/personnes survivantes – en particulier celles affectées par le genre et d'autres formes d'inégalités intersectionnelles – il est essentiel de prendre une série de mesures supplémentaires, qui sont détaillées dans le [Guide 2](#).

Soutien et accompagnement

La recherche proactive de cas d'attaques contre des journalistes et autres communicatrices et communicateurs peut augmenter la demande de soutien et d'accompagnement. Cependant, ce qui peut être fourni dépendra des ressources disponibles et d'une perspective stratégique.

Une première étape consiste à clarifier les besoins de soutien des victimes/personnes survivantes et les ressources (non seulement matérielles mais aussi professionnelles) dont l'organisation dispose, y compris un réseau de soutien, qui peut être composé d'autres professionnels et d'autres groupes. Il est nécessaire d'établir des paramètres (quand, pourquoi et où) pour maintenir une communication fluide concernant le soutien et l'accompagnement que l'organisation fournira aux victimes/personnes survivantes.

Les types d'accompagnement pouvant être apportés sont multiples: juridique, médical, psychosocial, protection des moyens de subsistance, relocalisation, etc. Il existe aussi d'autres moyens collectifs d'accompagnement, comme les espaces de rencontre et de réflexion (ex: ateliers), où se partagent les expériences, se tissent des réseaux de solidarité, s'acquièrent des compétences pour évaluer les risques et prendre des mesures de sécurité, etc. Pour en savoir plus sur la conception d'espaces intersectionnels sensibles au genre, consultez le [Guide 3](#). Il est également utile d'avoir un réseau d'organisations et d'individus qui peuvent apporter un soutien lorsque l'organisation ne le peut pas.



ARTICLE19

ARTICLE 19

T: +44 20 7324 2500

F: +44 20 7490 0566

E: info@article19.org

W: www.article19.org

Tw: [@article19org](https://twitter.com/article19org)

Fb: facebook.com/article19org